

AR PREFECTURE

006-210601597-20180711-02_11_07_2018-DE
Regu le 16/07/2018

Acte rendu exécutoire après dépôt
En préfecture du
Et publication en mairie du

16/7/18
16/7/18



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES ABRONDISSEMENT DE NICE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2018 À 18H00

L'an deux mille dix-huit, le onze juillet, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le cinq, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Christophe TROJANI, Maire.

Étaient Présents : Monsieur André BEZZINA Madame Catherine BARRAJA, Madame Joëlle BRAVETTI, Madame Pasquale HATTEMBERG, Monsieur Jean-Louis ZAMBERNARDI, Madame Juliana CHICHMANIAN, Monsieur Jean-Louis BAUCHET, Madame Christiane FROUTÉ, Monsieur André BIANCHERI, Monsieur Bernard REBUFFEL, Madame Monique LAUGIER, Madame Gisèle AMEDEO, Madame Claudine KHOKHLOV, Monsieur Joseph COSENTINO, Monsieur Robert BOJANOVICH, Monsieur Régis BELLI,, Monsieur Richard CONTE, Madame Patricia DEGUS,

Conseillers
Municipaux en
exercice : 29

Présents : 19

Votants : 24

Absents avec procuration

Monsieur Jean-Paul GEAY donne procuration à Madame Pasquale HATTEMBERG
Madame Isabelle PALAZZOLI donne procuration à Madame Juliana CHICHMANIAN
Madame Anne RAINAUD donne procuration à Monsieur André BIANCHERI
Monsieur Jean-François GIAUME donne procuration à Monsieur Robert BOJANOVICH
Monsieur Florian VIALLA donne procuration à Madame Joëlle BRAVETTI

Absents excusés :

- Madame Marie ADAMO-BRONSONE
- Monsieur Jean-Pierre MANGIAPAN
- Madame Christine PETRUCCELLI
- Monsieur Cédric CIRASA
- Madame Marie-Paule ZANOTTI

-
Monsieur Régis BELLI est élu secrétaire de séance.

**2/ OBJET : RENTREE SCOLAIRE 2018/2019- HORAIRES DE
GARDERIE ET ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR
PERISCOLAIRE**

Madame Joëlle BRAVETTI, Adjointe au Maire, expose à ses collègues

La commune organise en régie depuis la rentrée scolaire 2014/2015, le service de garderie scolaire. Le règlement intérieur du service périscolaire adopté le 23 juillet 2014 prévoyait un service de garderie scolaire :

AR PREFECTURE

006-210601597-20180711-02_11_07_2018-DE

Regu le 16/07/2018

Pour l'école Maternelle Les Magnolias

Le matin de 7h30 à 8h15

Le soir de 16h30 à 18h

Pour le groupe scolaire Calderoni

Le matin de 7h30 à 8h20

Le soir de 16h 15 à 18h

Afin de répondre aux besoins des familles et d'actualiser le règlement intérieur du service elle leur propose :

- D'étendre pour la rentrée scolaire 2018/2019, l'horaire d'ouverture de la garderie du soir à 18h30,
- D'adopter le règlement intérieur du service périscolaire et de l'étude surveillée qui était joint en annexe de l'ordre du jour.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité

ADOPTE



Le Maire,

Pr. Christophe TROJANI

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :

- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives